

# LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)



## OPTIMISER SA DÉCLARATION

Nos consultants, bénéficiant tous d'une expérience terrain confirmée, sont prêts à échanger sur vos problématiques, pour vous apporter une réponse parfaitement adaptée à vos attentes.

La DSN (Déclaration Sociale Nominative) remplace, le 1er janvier 2016, toutes vos déclarations sociales périodiques ou événementielles. Cette nouvelle procédure déclarative modifie également vos pratiques de gestion de la paie : changement ou adaptation de votre logiciel, réorganisation du service paie voire du service RH, car toutes les obligations déclaratives transitent par le logiciel de paie... Pour mesurer tous les enjeux, les incidences concrètes du passage à la DSN et sécuriser votre passage à cette nouvelle procédure, une seule solution : une formation intra dans votre entreprise, proposée sur 1 journée, pour vous apporter tous les outils et toutes les informations pour fiabiliser votre fonctionnement.

## PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

**Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés**

### PRÉSENTATION DE LA DÉCLARATION SOCIALE ET NOMINATIVE (DSN)

- › Une obligation de déclaration mensuelle et automatisée pour les entreprises à partir du 1er janvier 2016
  - ce que prévoit la loi du 22 mars 2012 - Qui est concerné ?
  - durée de conservation des documents
  - les échéances à retenir
  - objectifs : entreprise, salarié, OPS
- › Phase de démarrage
- › Les acteurs de la DSN
- › Les outils nécessaires
- › Les services de la DSN
  - accompagnement : mise en place d'une hot-line
  - attestation pôle emploi re-matérialisée
  - calcul des IJSS
- › Assurer la conformité du SIRH par rapport au dispositif : optimiser les contrôles internes pour établir une déclaration sans rejet

### RESPECTER L'OBLIGATION D'INFORMATION DES SALARIÉS

- › Remise d'un document type d'information
- › Droit d'accès aux données déclarées
- › Modalités d'exercice du droit de rectification des données déclarées par les salariés

### ANTICIPER LES SANCTIONS LIÉES À LA DSN

- › Non-respect des échéances
- › Manquements répétés et non justifiés : quelle tolérance ?

### DESCRIPTION FONCTIONNELLE DES DONNÉES - STRUCTURE DU FICHER DSN

- › Flux mensuel et flux événementiel
- › Détail des structures et leurs fonctionnalités
  - données liées à l'entreprise et à l'individu
  - données liées aux chiffres
  - données liées aux cotisations
- › Reprise d'historique

### ENVOI DE LA DSN MENSUELLE ET ÉVÈNEMENTIELLE

- › Envoi test, outils de contrôle
- › Accusé de réception, rejet, bilan de traitement et certificat de conformité
- › La possibilité d'effectuer un "annule et remplace"
- › Dispenses d'envoi de déclarations après mise en œuvre de la DSN

**1 jour (à titre indicatif)**

#### OBJECTIFS

- Identifier les données nécessaires à la production de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et découvrir les simplifications apportées.
- Optimiser les contrôles internes pour établir une déclaration sans rejet.
- Corriger les anomalies avant la production de la DSN.
- Répondre aux questions qui se posent concernant la mise en œuvre de la DSN.

#### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation inédite, 100% opérationnelle et 100% personnalisée, dédiée à la Déclaration Sociale Nominative
- Une formation d'une journée, structurée pour avancer étape par étape dans la production de sa DSN
- La possibilité de travailler sur ses propres documents, la prise en compte de tous les cas particuliers et des réponses personnalisées.
- Une consultante experte en gestion de la paie

#### PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et techniciens des services paie/comptabilité, responsables administratifs, collaborateurs RH/personnel, comptables uniques

#### MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YDSN  
Formacode : 13306 /  
Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.